

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société : 2N TRANSPORT

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 3 600 €

Siège social : 1 rue Antoine Clément, 71400 Autun

RCS : En cours / Autun

Date : 2 mai 2025

Heure : 14h00

Lieu : Siège social

CONVOCATION ET RÉFÉRENCES STATUTAIRES

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société 2N TRANSPORT s'est réunie au siège social conformément aux dispositions légales et statutaires.

Convocation : Les associés ont été régulièrement convoqués dans les formes et délais prévus par les statuts, par le Président en exercice, quinze jours avant la présente assemblée.

Références : La présente assemblée se déroule conformément aux articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la société.

PRÉSENCES ET QUORUM

Associés présents :

- M. Berrabah Benamara - Président en exercice
- M. Berrabah Dif Allah - Directeur Général
- M. Virgil Vétéran - Directeur Général

Représentation du capital : Les associés présents représentent la totalité du capital social et des droits de vote (100%).

Quorum : Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Présidence : L'assemblée est présidée par M. Berrabah Benamara, Président en exercice, conformément aux statuts.

VÉRIFICATIONS PRÉALABLES

Le Président certifie que :

VV

- Tous les associés présents jouissent de leurs droits civils et politiques
- Aucun d'entre eux n'est frappé d'une interdiction de gérer ou d'administrer
- Les démissions présentées sont libres et volontaires
- Les statuts ne s'opposent pas aux décisions proposées

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'ordre du jour, fixé par la convocation, est le suivant :

1. Démission du Président
2. Démission des Directeurs Généraux
3. Nomination d'un nouveau Président

DÉLIBÉRATIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION - Démission du Président

Objet : Acceptation de la démission de M. Berrabah Benamara de ses fonctions de Président

M. Berrabah Benamara présente sa démission de ses fonctions de Président à compter de ce jour pour convenances personnelles. Il confirme que cette démission est libre et volontaire.

Décision : L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'accepter la démission de M. Berrabah Benamara de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

Vote : Adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION - Démission des Directeurs Généraux

Objet : Acceptation de la démission des Directeurs Généraux

MM. Berrabah Dif Allah et Virgil Vétérin présentent leur démission de leurs fonctions de Directeurs Généraux à compter de ce jour.

M. Virgil Vétérin précise qu'il renonce entièrement à ses fonctions de Directeur Général en vue de sa candidature ultérieure comme Président.

Décision : L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'accepter la démission de MM. Berrabah Dif Allah et Virgil Vétérin de leurs fonctions de Directeurs Généraux à compter de ce jour.

Vote : Adoptée à la majorité simple des voix exprimées, conformément à l'article 14.7 des statuts

TROISIÈME RÉOLUTION - Nomination du nouveau Président

Objet : Nomination de M. Virgil Vétérin en qualité de Président conformément à l'article 13.1 des statuts

W

Candidature : M. Virgil Vétéran, né le 19 juin 1992 à Reims, de nationalité française, domicilié au 6 Allée des Carreaux, 51390 Courmas, se porte candidat aux fonctions de Président.

Acceptation préalable : M. Virgil Vétéran, présent, déclare accepter ces fonctions et atteste ne pas être frappé d'une interdiction légale, statutaire ou conventionnelle. Il s'engage à exercer ses fonctions dans l'intérêt exclusif de la société.

Conflit d'intérêts : Conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, M. Virgil Vétéran, candidat à sa propre nomination, s'abstient de participer au vote de cette résolution.

Décision : L'Assemblée, M. Virgil Vétéran s'étant abstenu, décide de nommer M. Virgil Vétéran en qualité de Président de la société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 13.1 des statuts.

Conditions d'exercice :

- Rémunération : à titre gratuit, sans rémunération (conformément à l'article 26 des statuts mis à jour)
- Pouvoirs : Le Président aura tous pouvoirs pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et accomplir tous actes de gestion courante dans l'intérêt social, conformément à l'article 13.1 des statuts

Vote : Adoptée à la majorité simple des voix exprimées par les votants (MM. Berrabah Benamara et Berrabah Dif Allah), conformément à l'article 14.7 des statuts

POUVOIRS ET FORMALITÉS

L'assemblée donne tous pouvoirs au nouveau Président pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité résultant des présentes décisions, notamment :

- Mise à jour des registres sociaux
- Dépôt du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce d'Autun
- Publication d'un avis de changement de dirigeant dans un journal d'annonces légales
- Modification des statuts si nécessaire
- Déclarations auprès de toutes administrations compétentes
- Toutes autres formalités légales, réglementaires ou administratives

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 14h30.

Fait à Autun, le 2 mai 2025

SIGNATURES DES ASSOCIÉS

VU

M. Berrabah Benamara

Ancien Président

Signature : _____



M. Berrabah Dif Allah

Ancien Directeur Général

Signature : _____



M. Virgil Vétéran

Nouveau Président

Signature : _____



vv